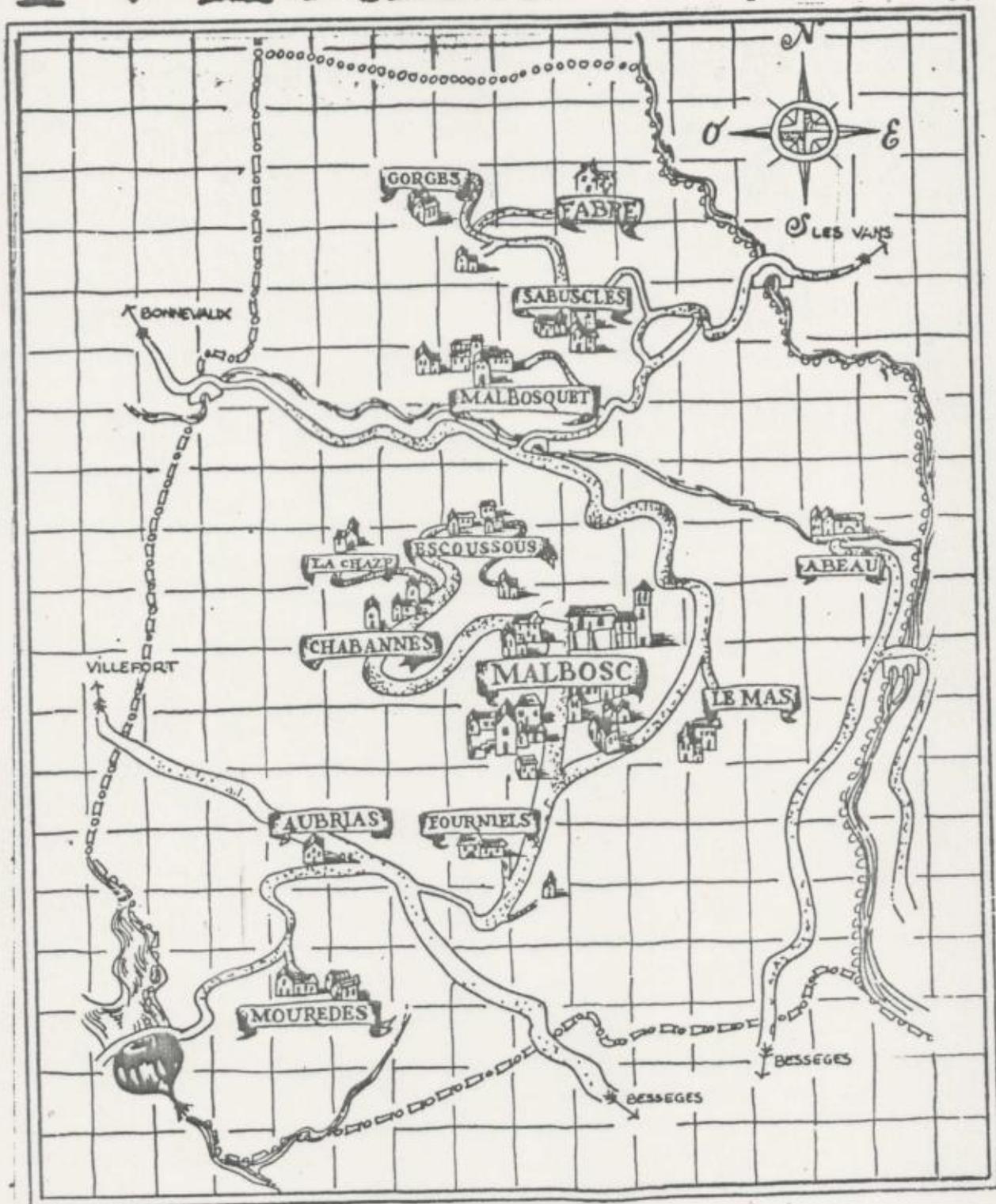


Malbosc



informations municipales

- S O M M A I R E -

- P. 1 Sommaire
- P. 2 Le mot du Maire
- P. 3 Lettre de Mme MAURIN
 Conseil Municipal : séance du 24 .02.87
- P. 4 C.C.A.S. (ex-B.A.S.)
 budget 1987
 Etat civil
 Livres : bibliobus - 2è Forum du livre régional
- P. 5 { Conseil municipal : séance du 31.03.87
- P. 6 { Budget primitif 1987
- P. 7 {
- P. 8 Conseil municipal : séance du 31.03.87 (suite)
 Recherches minières sur Malbosc

 Conseil municipal : séance du 28.04.87
 Télé-Alarme
- P. 9 Conseil municipal : séance du 28.04.87 (suite)
 Recherches minières sur Malbosc
 Syndicat départemental d'électrification
- P. 10 Conseil municipal : séance du 28.04.87
 Divers
 Comité des Fêtes : concours de pétanque
 Fête à Malbosc
- P. 11 Nom d'une Mine ! (association " Cèze et Ganière "
- P. 12 La révolte des masques armés N° 2
- P. 13 {
- P. 14 { TRIBUNE LIBRE de Cl: Brion
- P. 15 { La première bougie d'un sinistre anniversaire

RAPPEL

La mairie de MALBOSC est ouverte au public :

Lundi	}	de 9 h à 12 h
Mardi		
Samedi		

Tél : 75.36.90.40

+ + + + +

+ + + + +

LE MOT DU MAIRE

Chers Administrés,

Je vous retrouve avec ce deuxième numéro de l'année ; Comme le temps passe vite !

Divers évènements se sont passés pendant ces trois mois écoulés.

Tout d'abord, le départ de Madame MAURIN, notre secrétaire de Mairie, qui a pris le poste de Saint Paul le Jeune, plus important et à cinq minutes de chez elle.

Bien sûr, ce n'est pas de gaité de cœur que je l'ai vue partir, on ne collabore pas franchement avec quelqu'un pendant dix ans sans nouer une solide amitié.

Je crois que chacun d'entre vous a pu apprécier sa gentillesse et son désir de rendre service à tous. Souhaitons lui bien sincèrement de trouver à son nouveau poste, l'accueil qu'elle mérite et l'amitié qu'elle avait acquise à Malbosc.

C'est Claudine BRION qui a repris sa place au secrétariat de la mairie. Elle a dû pour cela, démissionner de son mandat de conseillère municipale. Depuis quatre ans qu'elle faisait partie de l'équipe municipale, nous avons pu l'apprécier et nul doute qu'elle remplira sa nouvelle tâche avec la même conscience.

La grande nouvelle a été la demande du permis de recherches géologiques déposé par Messieurs NICOLINI et QUINT.

Cela a été une explosion de questions et des suppositions les plus folles ; d'autant plus que cela est passé par dessus la tête des maires concernés.

Le résultat a été qu'une association a été créée pour être un interlocuteur officiel et savoir enfin de quoi il retourne exactement.

Alors que certains sont pour et d'autres, contre, à quoi cela sert-il de se déchirer alors que l'on ne discute que sur des hypothèses. Aux dernières nouvelles, je sais que la demande ne passera pas la région tant que ces messieurs ne se seront pas expliqués devant le Préfet et les Maires concernés.

Ces derniers jours, c'est l'une des figures de l'enseignement qui nous a quitté. Je veux parler de Madame Suzanne COUBE. Elle était de ces institutrices de la vieille école pour qui l'enseignement n'était pas un métier mais un sacerdoce. Son point d'honneur était de faire réussir le certificat d'études primaires à ses élèves, à une époque où celui ci avait encore une valeur.

Je tenais à rendre hommage ici à celle qui, pendant plus de trente cinq ans à Aubrias, a éveillé l'esprit de ceux qui lui étaient confiés et qui, à plus de soixante ans, l'appelaient encore " La Dame ".

Votre Dévoué Maire

Noel GARIDEL

+++++

Dix ans déjà que vous m'avez accueillie. Dix ans ont passé et voilà le moment de vous quitter.

Je ne voudrais pas partir sans vous remercier de votre accueil et de votre gentillesse. Je n'oublierai pas votre petit village. Il restera toujours dans mon coeur une tendresse particulière pour MALBOSC.

Je tiens aussi à remercier l'équipe municipale qui a contribué à faciliter mon adaptation.

Mais par dessus tout, je veux remercier M. GARIDEL avec qui j'ai formé une équipe soudée pendant ces dix ans. Nous avons débuté ensemble, lui son travail de Maire, moi mon travail de Secrétaire.

Finalement, nous ne nous en sommes pas trop mal sortis ! Je le remercie pour sa gentillesse et sa compréhension. Votre maire est profondément humain. Il assume sa tâche avec beaucoup de bonne volonté mais aussi avec compétence et efficacité. Pour l'avoir vu gérer sa commune, je puis vous assurer que vous avez un BON Maire. Je vous souhaite de le garder longtemps.

Quand à moi, je quitte un patron (que je regretterai), mais je garde un ami, et l'amitié n'a pas de frontières...

Mme MAURIN M.T.

Je passe le relais à Claudine qui, j'en suis sûre, sera une excellente secrétaire.

+++++

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 1987

Absents : MMS. DURAND René et FRANCOIS Gabriel.

I°) Nomination secrétaire de Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme MAURIN démissionne de son poste de secrétaire de Mairie à Malbosc. Il propose de nommer Mme BRION Cl qui remplit les conditions requises pour le statut de la Fonction publique et territoriale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que Mme BRION, secrétaire de mairie à Malbosc effectuera 16 H de travail hebdomadaire. et sera rémunérée au 1er échelon de son grade, indice brut 267 majoré 256.

II°) CONCESSIONS CIMETIERES : TARIF 1987

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe comme suit le tarif des concessions funéraires pour 1987 :

Concessions cinquantenaires	300 F 1e M2
" " trentenaires	200 F 1e M2

III°) SERVICE DES EAUX : tarif 1987

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe le prix de l'abonnement :
à 95 F par an pour MALBOCSC
à 190 F par an pour AUBRIAS, MOUREDES et MALBOSQUET.
Le prix du M3 à 1.90 F
Le prix de la location des compteurs à 13 F par an.
Le branchement au réseau d'eau à 650 F

+++++

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ex- BAS)

BUDGET 1987

DEPENSES

Charges sociales	120 F
Repas personnes âgées	7 170 F
<u>Total</u>	<u>7 290 F</u>

RECETTES

Subvention mairie	3 000 F
Part concessions cimetièrre	750 F
Produits dons et quêtes	3 540 F
<u>Total</u>	<u>7 290 F</u>

+++++

E T A T C I V I L

DECES

Mme COUBE Suzanne née DARASSE Le 26 Avril 1987
Mme BORNE Louise née ANDRE Le 2 Mai 1987

+++++

L I V R E S

BIBLIOBUS

PROCHAIN PASSAGE : le Mardi 12 mai 1987 à partir de 14 H

Ecole de Malbosc

Le 2è FORUM DU LIVRE REGIONAL au Pays des Vans aura lieu le :

DIMANCHE 24 MAI 1987 de 10 h à 19 h
Centre d'accueil Les Vans

ENEZ NOMBRIEUX !

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 MARS 1987

Absent : CHANBOREDON Michel

ORDRE DU JOUR : BUDGET PRIMITIF 1987. DIVERS.

+ + + + +

I°) BUDGET PRIMITIF 1987

Après lecture du budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 1987 dont voici le détail :

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

1. Dénrées et fournitures

Combustibles	6 500
Fournitures scolaires	2 500
Fournitures de bureau	3 000

2. Frais de personnel

Rémunération personnel titulaire	12 290
Rémunération personnel stagiaire	24 000
Rémunération personnel non titulaire	46 000
Rémunérations diverses	6 000
Charges sociales	28 000

3. Impôts et taxes

Impôts fonciers et taxes foncières	2 600
------------------------------------	-------

4. Travaux et services extérieurs

Entretien de bâtiments	2 000
Entretien voirie et réseaux	22 000
Entretien matériel	2 000
Acquisition petit matériel, outillage	2 000
Electricité	26 000
Primes d'assurances	8 000

5. Participations et contingents :

Contingent pour dépenses aide sociale	14 508
Cotisations municipales	139
Contingent pour service d'incendie	2 114
SICOM	19 634
SICTOBA	5 940
SYnd. du personnel	679
15% synd. Chassezac	13 962
Cot. " "	1 400
C.E.G.	850
SIDET	330
OPAH-CPAT	2 706
Synd. Barrage de Sénéchas	5 000

(Suite Budget)

CONSEIL MUNICIPAL

REVENUS DU 1^{er} SEMESTRE 1987

6) Allocations - subventions

B.A.S.	3 000
Chasse	300
Comité des fêtes	300
Ecole Coop scolaire	I 300
Vivre chez soi	300
Cancer	300
Fédération des maires	I 70
A.D.D.I.M.	360
F.N.A.E.	I 000

7. Frais de gestion générale

Fêtes et cérémonie	I 000
Frais de transport	I 000
Documentation générale	I 700
Frais de P.T.T.	I 6 000
Indemnités fonction du maire et adjoint	26 000

8. Frais financiers

Intérêts	75 143
----------	--------

9. Excédent de fonction. capitalisé

Prélèvement pour dépenses d'invest.	I 43 189
-------------------------------------	----------

TOTAL DEPENSES

531 214

RECETTES

1. Produits de l'exploitation

Vente de produits ou services	18 500
Redevance ordures ménagères	27 000

2. Produits domaniaux

Location gîtes	20 000
Concessions cimetières	I 500

3. Recouvrements - subventions

Téléphone	14 000
Part de Bonnevaux	23 000
Part. Parents	14 500

4. Dotations versées par l'Etat

D.G.F.	14 711
Dot. péréquation	32 158
Dot. de compensation	31 340
Dot. spéciale	9 621
Dot. de référence	164 853

5. Impôts indirects

Permis de chasser	260
Taxe additionnelle	I 5 182
Licence débit de boisson	50

(Suite Budget)

6. Contributions directes

Produits des contributions	95 380
Attribution fonds; national taxe prof.	3 418
Attribution de péréquation	27 499
Attribution fonds départ.	16 088
Subv. fiscale	2 154

TOTAL DES RECETTES 531 214

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Remboursement d'emprunts	48 704.32
Travaux de bâtiments et génie civil	212 584

TOTAL DES DEPENSES 261 288.32

RECETTES

Subventions à l'équipement	60 000
Prévlè. sur recettes fonctionnement	143 189
Part. à des travaux d'équipement	45 152.12
Recouvrement créances	12 947.20

TOTAL DES RECETTES 261 288.32

+++++

Décisions en matière de taux de contributions directes :

TAKE D'HABITATION	6.11 %
TAKE FONCIERE SUR BATIES	6.36 %
TAKE FONCIERE SUR NON BATIES	97.06 %
TAKE PROFES.	19.50 %

+++++

REMARQUES à propos du budget :

a) M. Kicken demande le remplacement des tables de la salle des fêtes.

b) Dépenses EDF et pose d'un compteur à la salle des fêtes.
M. Kicken rappelle que cette décision avait été prise au cours d'une séance en 1986 à la suite de la demande d'utilisation de la salle pour un stage de yoga. Réponse est faite que ce stage ne s'étant pas effectué, la pose d'un compteur ne s'avérait plus nécessaire dans l'immédiat.
Les charges incombant à la commune pour le chauffage électrique tenant lieu de subventions.

c) M. Kicken demande de prévoir au budget supplémentaire une subvention pour la création éventuelle d'un cabinet radiologique aux Vans (dossier en cours). Réponse est faite que l'attribution éventuelle d'une subvention sera étudiée en temps opportuns.

II°) RECHERCHES MINIERES SUR MALBOSC (mis à l'ordre du jour par JM TILLY)

Le Maire :

- a) fait lecture d'un courrier départemental qui lui a été adressé le 16 mars 87 en réponse à sa lettre du 3 mars 87
- b) Informe qu'une réunion est prévue avec le Préfet, les ingénieurs et les élus concernés (date non encore fixée)
qu'il y a eu création d'un comité de vigilance.
Ce comité, réuni à Bordezac, a prévu d'adresser une lettre à toutes les familles concernées pour les inviter à une rencontre afin de créer une Association Loi 1901 qui aurait un rôle d'interlocuteur face aux ingénieurs.

III°) Télé Alarme (par M. KIEKEN)

M. KIEKEN a été étonné de l'intervention de M. ROUX Conseiller Général venu à Malbosc le mois dernier, alors qu'il semblerait qu'une subvention pour une installation de télé alarme ait été votée au sein du Conseil Général.

IV°) PISTE FORESTIERE

Le Maire informe le conseil Municipal, qu'en principe, les travaux débiteront cette année.

LA SECRETAIRE DE MAIRIE.

+++++

SEANCE DU 28 AVRIL 1987

Absents : MS. DURAND René, KIEKEN Jean Marie, TILLY Jean Michel.

Ordre du jour : Télé Alarme. Divers

+++++

I°) TELE ALARME

Le Maire informe des renseignements obtenus après divers contacts.

Principe : la personne porte sur elle un émetteur relié à un émetteur de son poste téléphonique.

Central d'écoute à Chambéry.

Portée de l'émetteur portatif : 40 à 50 M.

Contrat : Coût 95 F/ Mois. Règlement par chèque ou prélèvement automatique. Possibilité d'interrompre le contrat momentanément en cas d'absence.

Une convention est passée entre la personne et le responsable départemental. Le modèle d'adhésion comporte divers renseignements, ex : coordonnées des personnes à contacter en cas d'accident, voisinage, médecins etc.).

La caisse de M.S.A. peut éventuellement prendre en charge une partie du contrat, sous certaines conditions. (45 F environ mais renseignements non encore définitif).

Pour tout renseignement, contacter :

La M.S.A. à PRIVAS

Fédération des clubs ~~xi~~ ruraux des Aînés . Tél 75 64 03 55

Le Responsable Départemental : Mr PEYRE Max

Maire de SAINT BARTHELEMY LE MEIL
07160 LE CHEYLARD

Tél domicile : 75 29 12 94

Mairie : 75 29 34 10

+ + + + +

II°) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

Le maire informe sur les extensions pour les nouveaux abonnés en vue d'un raccordement basse tension.

Pour simplifier les conditions de raccordement des nouveaux abonnés en vue d'alimentation individuelle (éventuellement groupées par 2 ou plus) le processus suivant est adopté :

L'abonné formule et adresse sa demande à la Mairie de sa commune en fournissant :

- un plan de situation et un plan parcellaire pour les travaux envisagés.
- un certificat d'utilisation du sol délivré par l'Equipement
- des renseignements sur l'équipement et la puissance souhaitée.

Le Maire transmet le dossier au S.D.E. 07 avec son avis.

Le S.D.E. 07 fait connaître à l'abonné le montant de sa participation.

Le montant de cette participation actualisable est défini comme suit à partir du réseau BT existant :

- si la BT est construite entre 0 et 200 mètres, la participation du demandeur est de 50 F le mètre.
- pour la partie de la BT comprise entre 200 et 250 M. cette participation est de 100 F par mètre.
- au delà de 250 M la participation du demandeur est de 150 F par mètre.

Si la longueur de la BT est inférieure ou égale à 30 M, le S.D.E 07 n'intervient pas car cette installation est assimilée à un branchement et dans ce cas l'abonné traite directement le branchement avec E.D.F.

Cette procédure est applicable immédiatement.

+ + + + +

III°) RECHERCHES MINIERES SUR MALBOSC

Le Maire rappelle la marche normalement suivie par le dossier dit "PERMIS D'ABEAU".

Dossier déposé au Service des Mines d'Alès pour étude.
Transmission au Service des Mines Régional de Lyon pour avis
Transmission à M. le Préfet de l'Ardeche pour avis
et transmission au Ministère de l'Industrie pour décision.

Actuellement :

Suite aux interventions des Elus (M. ROUX au nom des maires concernés)
Le Préfet a demandé une réunion aux ingénieurs Messieurs QUINT et NICOLINI,
en sa présence, avec les maires et le conseiller général.

Suite aux interventions des particuliers et des maires du Gard,
le Préfet a donné ordre de stopper le permis à Lyon , ceci tant que les
ingénieurs n'aurent pas répondu à son invitation pour la réunion dont il
est fait mention ci-dessus.

+++++

IV°) PISTE FORESTIERE

Les personnes concernées par la piste forestière, et au vu du tracé
établi par l'ONF demande des modifications de ce tracé.

+++++

V°) Monsieur MEYNIER André demande au Conseil Municipal s'il est possible
de faire passer une niveleuse sur le chemin du Serret avec remplacement
du pont du Pradas par une buse et refection du parapet.

M. MEYNIER s'engage par ailleurs à faire des coupe-eau en ciment après
le passage de l'engin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde cette demande
et propose de faire appel à l'entreprise Rouquette.

LA SECRETAIRE DE MAIRIE

+++++

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de Malbosc organise un concours de pétanque en triplette

le VENDREDI 8 MAI 1987 à 14 H 30

Le comité nous informe que la FETE DE MALBOSC qui se déroule chaque année
aura lieu les 4 ET 5 JUILLET prochains

- VENEZ NOMBREUX ! -

+++++

=====

N O M D' U N E M I N E !

Suite à l'enquête publique entraînée par la demande du permis minier dit d'Abeau, une association de sauvegarde du patrimoine local est née.

L'Association "CEZE et GANIERE" a donc pour buts :

- a) de veiller à ce qu'aucun projet de développement ne s'effectue sans concertation préalable
- b) veiller à ce que toute information sur les projets miniers soit diffusée
- c) s'attacher à la protection du patrimoine, à la sauvegarde des sites, de l'environnement et de veiller à l'intérêt des populations concernées.

Depuis l'Assemblée Générale du 12 avril qui a rassemblé plus de 100 personnes des 8 communes incluses dans le périmètre du permis minier demandé, le Conseil d'Administration s'est doté du bureau suivant :

PRESIDENT : M. Berre BUCHBERGER (AUJAC) TEL / 66 61 12 77
VICE PRESIDENT : M. Christian DUPONT (MALBOSC) TEL / 75 36 90 34
SECRETARE : Mme Elisabeth LACHGAR (AUJAC) TEL / 66 61 20 37
Adjoint : M. Eric DEDIEU (BONNEVAUX) TEL / 66 61 10 77
TRESORIERE : Mme Alice ICARD (MALBOSC)
Adjoint : M. Alain JOFFRE (MALBOSC) TEL / 75 36 90 88

Par ailleurs, des commissions ouvertes à tous les habitants des 8 communes sont constituées autour des rubriques suivantes :

- 1) INFORMATION : préparation d'un bulletin ouvert. Bilan et circulation des informations. Responsable : Mme Honorine LEPINE 75 36 90 69
- 2) DEVELOPPEMENT : pour notre pays, quel développement ?
Responsable : Christian DUPONT 75 36 90 34
- 3) AGRICULTURE- SYLVICULTURE - ELEVAGE : Réflexion sur l'agriculteur pluri-actif sur la région. Responsable : Pierre BUCHBERGER 66 61 12 77
- 4) ENVIRONNEMENT - SANTE - BOTANIQUE : Bilan des espèces protégées (faune et flore) sur la région. Mise en valeur de notre patrimoine naturel.
Organisation de sortie. *Alain JOFFRE*

PREMIERE SORTIE PEDESTRE : le jeudi 28 mai 87

Départ de l'école de Malbosc avec le pique nique dans le sac, découverte botanique entre Abeau et en remontant la ganière, sur la pistes des anciennes mines d'or.

Toutes ces commissions sont ouvertes à tous et à toutes. N'hésitez pas à y participer en téléphonant aux responsables de chacune d'elles !

L'Association est là pour enregistrer les avis de la population. Une permanence s'organise à des heures et en un lieu qui seront communiqués ultérieurement et rapidement.

ASSOCIATION "CEZE ET GANIERE"
Ecole de Malbosc
07140 LES VANS

+ + + + +

L'HISTOIRE A SUIVRE

N° 2 LA REVOLTE DES MASQUES ARMES.

LA REVOLTE DES MASQUES ARMES...(suite)



De chez Morier, ils se rendirent chez Jean André Deschanel, notaire du lieu de Chazalet, paroisse de Payzac. Celui-ci fut au-devant de la troupe qui s'arrêta dans sa basse-cour. Il dit au chef que toute sa maison était à sa disposition à condition de ne pas lui brûler ses papiers. Il entra dans sa maison avec 2 de ses hommes. Deschanel leur donna 12 livres, fit servir à profusion du pain, du vin et fromage à la bande. Il en fut quitte pour le repas et quelques provisions de bouche qu'ils emportèrent.

En sortant de chez Me Jean André Deschanel, ils furent chez Me Jean Salel, notaire du lieu du Serre, paroisse de Lablachère. Ils parcoururent tous les appartements, ordonnèrent qu'on leur servit à boire, et à manger; ce qui fut exécuté. Ils enlevèrent et brûlèrent ensuite les papiers hors de la maison.

Jean Salel qui s'était caché dans du foin fut découvert, un masque lui mit le pistolet sur la poitrine et lui demanda de l'argent. Salel lui remit tout ce qu'il avait sur lui, 42 livres. Ils fouillèrent le foin à l'endroit où Salel s'était caché, trouvèrent 44 louis d'or (dont 12 doubles), plus 32 autres louis pliés dans une filoche : en tout 1152 livres. Un rouleau de 54 louis caché au même endroit échappa à leurs recherches. Cinq ou six jours après, les masques revinrent, disant que Salel les accusait de lui avoir pris 100 louis. La domestique exhiba un état dressé par ledit Salel des objets volés. Ils le trouvèrent juste et se retirèrent satisfaits, en assurant qu'il pouvait être tranquille.

Le 11 du même mois, les masques parurent chez Joseph François Scipion Deslèbres, notaire du lieu de Pierregras, paroisse de St André de Cruzières. L'un d'eux entra dans sa maison et lui demanda de l'argent pour sa troupe. Deslèbres lui remit 36 livres en argent blanc; le masque lui défendit d'en parler à ses camarades qui étaient à la porte, mais de les faire boire pour les apaiser. N'ayant pas du vin chez lui, Deslèbres les envoya chez Jacques Malignon, cabaretier du dit St André. La dépense du boire et du manger s'éleva à 22 livres, laquelle fut payée par Deslèbres. Ils revinrent 4 jours après au sujet d'une quittance, pillèrent une seconde fois la maison, lui prirent 12 livres d'argent, du pain, jambons, etc ...

Le même jour, 11 février, les masques furent à la porte de la maison de Joseph Pagès, du lieu de St André de Cruzières, pour le forcer à terminer un procès qu'il avait avec Pierre Thoulouse du lieu de Mentaresse, paroisse de Eanné, son débiteur à rétablir Thoulouse dans les biens qui étaient en contestation. Ils y firent une 2ème descente, aux mêmes fins, le 15 février suivant. Thoulouse qui avait prévu l'exécution de leurs projets, se transporta chez le sieur Jean Antoine Graffand, notaire royal au lieu de Chadouillet, paroisse de St André, auquel il réclama une fausse quittance déjà employée contre Pagès. Graffand lui remit cette pièce sous la menace de l'incursion des masques s'il hésitait de la lui donner.

Le dit jour, après l'exécution faite chez le sieur Deslèbres les masques se portèrent à Pierregras domaine appartenant à Jean Antoine Graffand, notaire du lieu de Chadouillet, paroisse de St André. Deslèbres y rendit pour les apaiser : il leur dit qu'il allait écrire à Graffand sur qu'il vienne lui-même. Ce qu'il fit effectivement. Il se rendit au lieu indiqué et trouva la troupe chez Jacques Malignon cabaretier de St André. Le capitaine de cette troupe lui demanda 2 louis de 24 livres et il fit signer un-billet pour la dépense de ses hommes chez Malignon; laquelle s'éleva à 22 livres.

Le 13 février, 45 masques entourèrent la maison d'André Joseph Channac au lieu des Tournayres, paroisse de Berrias. Le fils qui était hors de la maison vint au-devant d'eux. Les masques le prirent par le bras, l'introduisirent dans sa maison où il lui demandèrent de l'argent. Channac leur remit qu'un louis. Furieux, ils le couchèrent en joue, le firent mettre à genoux, lui recommandèrent de dire son confiteor, etc... Il obtint d'aller au village pour se procurer de l'argent, mais pendant ce temps, sa maison fut pillée, ses papiers enlevés et brûlés.

De là à 5H. du soir, après l'expédition faite chez Channac, ils entrèrent dans la maison de Jean Bérard, notaire à Chandolas (mari de Jeanne Detroas), lui rançonnèrent 108 livres d'argent, incendièrent les papiers de la Communauté dont il était greffier (délibération de la Communauté et les siens propres, plans et sommaires faits pour le comte de Brison à l'occasion du renouvellement de ses terriers et des actes reçus par son père et par lui-même), dévastèrent sa maison et emportèrent quantité d'effets. Ils lui réclamèrent encore une procédure criminelle instruite pour fait d'assassinat contre Julien.

Le même jour, 13 février, les masques entrèrent dans la maison de Jacques Pellier, de Banne, ils prirent à boire et à manger et fouillèrent la maison.

Le 10, 2 masques entrèrent chez Me Thomas Marron, notaire du fort de Banne; il les fit boire et manger et leur remit 12 livres pour que sa maison ne fut pas saccagée. Le 14, à 10 heures du soir, 12 masques frappèrent à sa porte, tirèrent un coup de fusil : la maison leur fut ouverte. Ils dirent qu'ils brûleraient les papiers, si on ne leur donnait pas de l'argent; ils reçurent 18 livres et se retirèrent après avoir bu et mangé.

Le dit jour, 14 février 1783, chez Louis Deleuze, notaire de Bédousse commune d'Aujac, l'un d'eux remit un billet de la part de leur chef, portant injonction de leur remettre 100 livres, sous peine de ravager sa maison. Il leur compta 72 livres et emportèrent des vivres. En se retirant, ils firent une décharge de coups de fusil à laquelle le gros de la troupe répondit par d'autres coups.

Le 15 février des masques entrèrent dans la maison de Michel Allègre, notaire de Bonnevaux. Ils le couchèrent en joue, lui demandèrent ses papiers et de l'argent. Il leur remit 12 livres. Ils prirent encore une montre, des boucles d'argent et autres effets, mais ils respectèrent ses papiers.

Le 17 février, Antoine Vincent Duchamp brigadier de maréchaussée à Montpezat, accompagné de François Mercier, Joseph Guérin, Jean Baptiste de Horne, cavaliers, et d'un détachement de 12 fusilliers ou grenadiers du régiment de Piémont, commandé par le sieur Jean Massys d'Argent partirent de Montpezat pour se rendre à Malbosc. En arrivant au lieu d'Aubrias, paroisse susdite, ils entendirent du bruit dans un café. Le brigadier le fit investir par sa troupe et frappa ensuite à la porte. Les occupants l'ouvrirent à moitié, mais ils reconnurent les uniformes des soldats et la refermèrent malgré les efforts du brigadier. Celui-ci entendit qu'on criait "Aux Armes" et peu de temps après, les masques tirèrent à coups de fusil. Les grenadiers ripostèrent en tirant aux fenêtres de la maison, ce qui engagea le maître du cabaret à regarder par une lucarne.

Le sergent l'aperçut, le saisit à la tête et l'obligea à sortir. Les hommes en profitèrent pour entrer par cette ouverture. Pierre Vedel, Antoine Ferrand et autres 13 cachés à différents endroits furent arrêtés et ligotés. François Labilherie, leur chef, procureur fiscal de la terre de Malbosc, vêtu d'une chemise garnie de manchettes en mousseline s'était caché dans la gaine de la cheminée. Il avait dans sa poche un écritoire portant les noms de ses compagnons et le montant de l'argent qu'il leur avait partagé; ils furent liés, garrotés et conduits aux Vans.

LA PREMIERE BOUGIE D'UN SINISTRE ANNIVERSAIRE

Cl. BRION

Un premier bilan

A TCHERNOBYL

31 Morts. 299 Irradiés hospitalisés. 135 000 personnes évacuées.

EN SCANDINAVIE

Toute une civilisation nordique traditionnelle se trouve menacée de mort : La viande de renne, jugée impropre à la consommation. Des centaines de milliers de ces animaux semi sauvages devront être éliminés. On a mesuré des taux de contamination fantastiques, jusqu'à 15 000 Becquerels par Kilo, alors que la norme européenne maximale est tolérée à 600.

EN R.F.A.

Un scandale !

Un énorme stock de lait en poudre (5 000 T) impropre à la consommation que l'on a essayé de refiler gracieusement au Tiers Monde...

Heureusement, à côté de cela, 20 000 Lapins en chocolat destinés, pour Pâques, aux enfants pensionnaires des orphelinats de la région de Hambourg ont dû être détruits. Ils contenaient un taux de Césium de 45 Bq au Kilo alors que la norme admise en Allemagne est de 25. En France, les normes correspondantes étant fixées à 370 Bq, les enfants n'auraient pas été privés de friandises. Mais lequel de ces deux pays est le plus cruel pour sa progéniture ?

Partout en Europe des précautions avaient été prises au moment de l'accident de Tchernobyl. Partout... sauf dans l'hexagone !

LA FRANCE

Où l'information paraît aussi bien confinée que le coeur des centrales. Pourtant notre pays occupe :

- le 2è rang mondial après les U.S.A. pour la quantité totale d'énergie fabriquée à partir de la fission de l'Uranium.
- la toute 1ère place, et de loin, pour le pourcentage d'électricité nucléaire produite.



France	: 65 %
Royaume Uni	: 20 %
U.S.A.	: 16 %
U.R.S.S.	: 11 %
ITALIE	: 2 %

Cette carte de l'hexagone nucléarisé parle d'elle même.

C'est tout dire sur la nécessité de l'information.

● Réacteur nucléaire à eau pressurisée en service
 ○ Réacteur nucléaire à eau pressurisée en construction
 ★ Réacteur à usage militaire
 ▲ Usine de retraitement du combustible
 ☆ Surgénérateur
 ⊙ Réacteur nucléaire graphite-gaz

Un premier bilan

A TCHERNOBYL

31 Morts. 299 Irradiés hospitalisés. 135 000 personnes évacuées.

EN SCANDINAVIE

Toute une civilisation nordique traditionnelle se trouve menacée de mort : La viande de renne, jugée impropre à la consommation. Des centaines de milliers de ces animaux semi sauvages devront être éliminés. On a mesuré des taux de contamination fantastiques, jusqu'à 15 000 Becquerels par Kilo, alors que la norme européenne maximale est tolérée à 600.

EN R.F.A.

Un scandale !

Un énorme stock de lait en poudre (5 000 T) impropre à la consommation que l'on a essayé de refiler gracieusement au Tiers Monde...

Heureusement, à côté de cela, 20 000 Lapins en chocolat destinés, pour Pâques, aux enfants pensionnaires des orphelinats de la région de Hambourg ont dû être détruits. Ils contenaient un taux de Césium de 45 Bq au Kilo alors que la norme admise en Allemagne est de 25. En France, les normes correspondantes étant fixées à 370 Bq, les enfants n'auraient pas été privés de friandises. Mais lequel de ces deux pays est le plus cruel pour sa progéniture ?

Partout en Europe des précautions avaient été prises au moment de l'accident de Tchernobyl. Partout... sauf dans l'hexagone !

LA FRANCE

Où l'information paraît aussi bien confinée que le coeur des centrales. Pourtant notre pays occupe :

- le 2^e rang mondial après les U.S.A. pour la quantité totale d'énergie fabriquée à partir de la fission de l'Uranium.
- la toute Ière place, et de loin, pour le pourcentage d'électricité nucléaire produite.



France	: 65 %
Royaume Uni	: 20 %
U.S.A.	: 16 %
U.R.S.S.	: 11 %
ITALIE	: 2 %

Cette carte de l'hexagone nucléarisé parle d'elle même.

C'est tout dire sur la nécessité de l'information.

LES UNITES DE MESURE :

Le Becquerel (Bq) : C'est le taux de radioactivité en fonction du nombre de désintégration par unité de temps.
1 Bq : 1 désintégration par seconde pour une quantité donnée.
Plus ce nombre est élevé, plus le rayonnement est important et plus ce taux est élevé.

Le RAD : dose absorbée

En radioactivité, c'est la dose de quantité d'énergie cédée par le rayonnement au sujet irradié donc, absorbé par lui.

Le REM : Equivalent de dose.

Unité qui mesure l'effet des radiations sur le corps humain et qui tient compte, à la différence du Rad, de la nature du rayonnement et de sa distribution dans l'organisme.

LES NORMES

Au niveau de la réglementation adoptée pour la contamination des aliments en ce qui concerne le Césium 134 et le Césium 137, la Commission des communautés Européennes (CEE) a fixé les normes suivantes à ne pas dépasser :

- 370 Bq/kg pour les produits laitiers et pour toute alimentation destinée aux nourrissons.
- 600 Bq/kg pour les autres denrées alimentaires

EN CONCLUSION:

La catastrophe de Tchernobyl a permis de constater plusieurs faits majeurs :

- Il n'est plus possible d'écarter l'éventualité d'un accident nucléaire en France.
- L'information peut prendre la forme du mensonge ou de la désinformation.
- Enfin, un certain laxisme par rapport aux normes établies.

Nous ignorons l'avenir et une question reste en suspens : quelle sera la triste facture à payer ?

Cl. BRION

La CRII-RAD :

8 rue Louise Gémard
26200 MONTE LIMAR
Tél : 75.51.33.40